

Information brève

Entrée en vigueur du nouveau régime de stationnement sur la rue de la Serre, entre Stand et Docteur-Coullery

Par communiqué de presse du 27 juin 2025, la Ville annonçait la modification du régime de stationnement sur une partie de la rue de la Serre d'ici à la fin de l'année, avec l'installation d'horodateurs afin de garantir une bonne rotation du stationnement tout en offrant de la flexibilité à la clientèle des commerces et services avoisinants.

En raison des contraintes météorologiques, les modifications nécessaires du marquage n'ont pu être mises en œuvre qu'à l'issue de la période hivernale, ces derniers jours.

Ainsi, le nouveau régime de stationnement entrera en vigueur lundi prochain 20 avril 2026. Pour rappel, la première demi-heure sera gratuite ainsi que l'intervalle de 12h00 à 13h30. Il sera ensuite possible de stationner jusqu'à 1h30 pour CHF 1.–. Les places concernées se situent sur la rue de la Serre, entre les rues du Stand et du Docteur-Coullery.

Le même régime de stationnement sera introduit d'ici quelques semaines sur le tronçon de la rue du Collège-Industriel situé entre Serre et Parc, à l'issue de travaux de réfection partielle du revêtement.

Les adaptations ponctuelles du stationnement prévues sur les rues Charles-Edouard-Guillaume (uniformisation du stationnement limité à 30 minutes) et du Parc (uniformisation de la zone bleue) entreront également en vigueur le 20 avril 2026.

La Ville remercie les automobilistes de se conformer à la nouvelle signalisation en place.



La Chaux-de-Fonds, le 16 avril 2026

Contacts :

- Marc Arlettaz, ingénieur communal, 032 967 64 06
- Jérémy Vöggtlin, chef de la Sécurité publique, 032 889 00 29